II

LA SIGNIFICATION ET LE RÔLE DE *VIDEOR* DANS LES CLAUSULES CICÉRONIENNES

par Marie-Dominique Joffre

Professeur honoraire des universités – Centre Alfred-Ernout

Résumé. – *Au fil de la lecture des* ***discours*** *de* ***Cicéron****, il arrive parfois que l'on ne réussisse pas à saisir le rôle et la signification de* **uideor** *dans les* ***clausules*** *de type* esse uideatur. *Cet article commencera donc par une réflexion sur la signification du verbe à l'****actif****: celle-ci ne doit pas être limitée à la perception visuelle. Le verbe exprime de manière très générale une perception intellectuelle qui s'opère sans que la conscience concernée ne déploie ni volonté ni activité. Après l'exposé du mécanisme et de la signification de la* ***passivation****, on en arrive à la conclusion que* uideor *exprime une impression intellectuelle qui s'impose à une conscience. Au passif, selon le contexte, que la* ***conscience visée*** *soit ou non mentionnée au* ***datif****, le verbe oscille entre l'expression de la certitude de* ***l'évidence*** *et* ***l'effet modalisateur*** *qui atténue le propos. On constate que, dans bien des cas, Cicéron use de la clausule à des fins* ***pragmatiques****, pour affirmer une évidence que nul ne peut contester. C'est ainsi qu'il réussit à obtenir l'adhésion de l'auditoire.*

Abstract. – *In the course of reading* ***Cicero's speeches****, one sometimes fails to grasp the role and meaning of* **uideor** *in the* esse uideatur *clauses. This article will therefore start by reflecting on the meaning of the verb in the* ***active tense****: this should not be limited to visual perception. The verb expresses in a very general way an intellectual perception that takes place without the consciousness concerned deploying either will or activity. After explaining the mechanism and meaning of* ***passivation****, we come to the conclusion that* uideor *expresses an intellectual impression that is imposed on a consciousness. In the passive, depending on the context, whether or not* ***the consciousness in question*** *is mentioned in the* ***dative****, the verb oscillates between the expression of the certainty of the evidence and the* ***modalising effect*** *that attenuates the statement. We can see that, in many cases, Cicero uses the clausule for* ***pragmatic*** *purposes, to assert an obviousness that no one can contest. This is how he succeeds in gaining the support of the audience.*

L'idée de cet article m'a été inspirée par la difficulté éprouvée pour expliquer, justifier (voire traduire [1]) la présence d'une forme de *uideor*, *-ris*, *-tur* … dans certaines clausules des discours de Cicéron. Un tel problème n'est pas sans rapport avec le foisonnement sémantique qui caractérise la forme et qui a conduit le dictionnaire Gaffiot à opter pour deux entrées distinctes pour chacune des deux faces du verbe. Mais si, à la suite de P. Flobert, il est

1. Nous avons travaillé pour cet article sur les textes édités dans la « Collection des Universités de France », aux Belles Lettres. Sauf indication particulière, toutes les traductions sont de notre fait. Nous donnerons plus bas quelques exemples de l'embarras éprouvé par certains traducteurs de la « CUF ».

légitime de considérer *uideor* comme le passif de *uideo* [2], il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de mettre au clair la nature et les modalités du jeu sémantique qui s'instaure lors du passage de l'actif au passif. Car la distance de signification notée entre les deux voix, et qui peut sembler hors norme, est malgré tout le fruit de la combinaison du contenu notionnel du lexème et du signifié de la structure passive. C'est pourquoi après avoir proposé un court panorama des effets de sens revêtus par le verbe à l'actif, nous définirons le signifié du passif pour en saisir les incidences sur le contenu notionnel du verbe et rendre compte alors de son rôle dans les clausules cicéroniennes.

* *
*

1. Rappel étymologique et significations du verbe à l'actif

Le verbe latin repose sur un thème élargi indo-européen *wei-d-, *woi-d-, *wi-d-. Il est remarquable que le grec ancien utilise ce thème pour former deux verbes de signification différente et intégrés à des paradigmes différents : εἶδον, aoriste de ὁράω-ῶ « je vis » et οἶδα, parfait à valeur résultative, « je sais ». On se limitera à signaler qu'en sanskrit *Veda* signifie « le savoir » et que le verbe allemand *wissen* (« savoir ») remonte à la même origine.

On peut en conclure que le thème originel indo-européen n'est pas, par essence, le signifiant d'une perception visuelle. Les avatars que l'on constate constituent la preuve que l'on a affaire à un signifié ample qui se prête à différents effets de sens, qui oscille entre la perception intellectuelle et la perception visuelle. Et cette variation se retrouve, on va le montrer plus bas, dans le latin *uideo* ; elle se perpétue, entre autres, dans le français *voir*. C'est, me semble-t-il, enfermer les faits dans un carcan que de poser un sens propre, premier /perception visuelle/ et un sens dérivé, secondaire /perception, acquisition intellectuelle/. Mieux vaut parler de plasticité sémantique, d'une capacité pour le verbe de glisser de l'une à l'autre acception.

Comme on peut s'y attendre, *uideo* exprime la perception visuelle :

(1) Ov. *Met*. 4, 104. *Serius egressus uestigia uidit in alto /puluere*.
« Sorti trop tard, <Pyrame> vit des traces de pas dans l'épaisseur du sable. »

(2) Ov. *Met*. 4, 227. *Ille ego sum […] omnia qui uideo, per quem uidet omnia tellus*.
« Je suis, moi [le Soleil], celui qui voit tout, celui grâce à qui la terre voit tout. »

Mais il traduit tout aussi fréquemment et facilement l'idée plus ample de perception intellectuelle :

(3) Cic. *Sest*. 22. *Videbamus genus uitae, desidiam, inertiam.*

2. P. Flobert, *Les Verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 135 : *uideor* est classé avec les verbes signifiant le « paraître ».

« Nous avions sous les yeux son genre de vie, sa paresse, son indolence. »

(4) Plt. *Men*. 685. *Video quam rem agis*.
« Je vois ce que tu trames. »

(5) Cic. *Phil*. 3,6. *Videte quam despiciamur omnes qui sumus e municipiis.*
« Voyez combien, nous sommes méprisés, nous tous qui sommes issus des municipes. »

Dans son étude consacrée aux verbes latins relevant du champ sémantique de /voir/, B. Garcia-Hernandez [3] conclut que *uideo* est le signifiant d'une perception qui n'a nécessité ni l'intention, ni l'effort de la conscience de l'être concerné ; le processus signifié est donc non intentionnel, réceptif mais aussi non ponctuel [4]. Nous suivons cette analyse sémique en ne retenant toutefois du contenu notionnel du lexème verbal que l'idée ample et très générale d'une /perception intellectuelle/ qui part d'une source (l'objet perçu) et vient, de l'extérieur, frapper une conscience. C'est uniquement le contexte, au sens large, qui détermine les possibles effets de sens suggérés par le verbe et qui guide l'interprétation. Et l'on comprend aussi pourquoi l'ambiguïté et les doutes ne sont pas rares face à certains emplois :

(6) Ov. *Met*. 1, 401-5. *At pater omnipotens ingentia moenia caeli circuit et […] explorat. Quae postquam firma suique roboris esse uidet, terras hominumque labores perspicit.*
« Puis le père tout-puissant fait le tour des murailles du monde. Après avoir constaté leur solidité et leur robustesse, il inspecte les terres et les souffrances des hommes. »

Il est ici tout à fait légitime de se demander si les vérifications de l'état du monde menées par Jupiter sont uniquement visuelles. On peut imaginer qu'elles ont nécessité au moins l'intervention du toucher pour estimer la solidité des édifices. Les mêmes questions se posent pour *inspicere*. L'observation peut aussi reposer sur des échanges verbaux lors de l'écoute de témoignages de mortels.

Enfin dans la mesure où *uideo* est transitif, il est normalement passivable. Et c'est cette transformation, à la fois sémantique et syntaxique, qui va imprimer à *uideor* des significations qui semblent bien éloignées de l'actif.

3. B. Garcia-Hernandez, *El campo semántico de « ver » en la lengua latina*, Salamanque, Universidad de Salamanca, 1976, p. 49.

4. Cette analyse sémique constitue un argument pour considérer que le *-e-* long, attesté dans le thème d'infectum *uid-e-*, est un suffixe marquant l'état. Voir A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932.

2. Le mécanisme de la transformation passive [5]

Il est tout d'abord important de souligner que la transformation passive repose avant tout sur le changement du contenu notionnel du verbe [6]. Ce changement s'opère au prix d'une modification morphologique, désinences en *-r*, utilisation de l'adjectif en *-tus* dans les périphrases de perfectum. Cette transformation notionnelle du verbe a alors pour conséquence immédiate de modifier le contenu notionnel de la RELATION qui unit le verbe à son sujet grammatical. Ce changement n'est toutefois pas aléatoire : le contenu notionnel de la relation sujet ←→ verbe passif est identique à celui de la relation qui unit le verbe actif à son objet à l'accusatif. G. SERBAT souligne que ce signifié est éminemment abstrait et le définit en termes de congruence, de superposition des deux notions, celle du verbe et celle de l'objet. Au passif, le verbe entretient donc avec son sujet une relation de diathèse interne que l'on peut expliciter par l'idée que le sujet grammatical est investi par le procès, qu'il en est le lieu, le siège de la réalisation[7]. Pour illustrer cette analyse, on proposera le schéma suivant :

Sujet nominatif ←→ **Verbe** $_{\text{actif}}$ ← Objet accusatif
Verbe $_{\text{passif}}$ ←→ Sujet nominatif [8]

Le syntagme composé alors du verbe passif et de son sujet constitue un ensemble sémantiquement clair et complet, auto-suffisant d'un point de vue syntaxique, qui permet de laisser dans l'ombre un éventuel tiers associé à la réalisation du procès, le sujet grammatical de l'actif. Mais à l'inverse, comme le souligne Pierre FLOBERT [9], au passif, le sujet grammatical jouit d'un statut de « vedette ». Il reste maintenant à décrire, dans le cas de *uideo*, les conséquences sémantiques de la transformation passive.

Si l'on part de la définition que nous avons précédemment donnée de *uideo* à la voix active, une impression qui, jaillissant d'une source, vient frapper une conscience, on ne peut qu'admettre qu'au passif, le mouvement entre les deux pôles reste le même ; ce qui change, c'est leur rôle syntaxique : devenue sujet grammatical du passif, la source n'en continue pas moins à

5. Nous reprenons ici les conclusions de notre ouvrage : M.-D. JOFFRE, *Le Verbe latin, voix et diathèse*, Louvain, Peeters, 1995 et renvoyons à notre étude « Le foisonnement sémantique de *uideo* latin (>voir) et l'articulation actif passif », dans Chr. LACASSIN-LAGOIN, F. MARSAC, W. UCHEREC, K. CHOVANCOVA et M. ZAZRIVCOVA (dir.), *Sens (inter)dits, tome 2 : verbes et architectures syntaxico-discursives*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 27-44.

6. FLOBERT, *op. cit*. [n. 2], p. 36 et 544 considère que la passivation « double la performance du verbe ».

7. G. SERBAT, *Grammaire fondamentale du latin, VI, 1 La syntaxe des cas en latin. Nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif*, Louvain, Peeters, 1996, p. 170, précise que dans la relation vbe ← objet Acc., ce n'est pas le verbe qui sélectionne son objet, mais l'inverse ; le substantif sélectionne le procès notionnellement compatible avec lui.

8. Le nominatif, marqueur du premier pôle de la relation prédicative, le sujet grammatical, n'est, quant à lui, porteur d'aucun signifié d'ordre notionnel ou logique (voir SERBAT, *op. cit*. [n. 7], p. 78-79). Sinon comment le même cas pourrait-il être porté aussi bien par le sujet d'un verbe actif que celui d'un verbe passif ?

9. FLOBERT, *op. cit*. [n. 2] appelle « binaires » ces constructions à deux termes dans lesquelles l'agent n'est pas exprimé.

viser un destinataire. On comprend alors pourquoi la structure passive est majoritairement complétée par le datif. C'est que le tiers impliqué dans la conception de la perception induite par *uideo* ne joue pas un rôle volontaire et actif ; il n'est qu'atteint de l'extérieur au terme d'un processus sur lequel il n'exerce aucune influence. Une telle idée est naturellement suggérée par le datif, signifiant du point d'aboutissement d'une visée [10]. Certes la construction canonique du complément d'agent animé, *ab* et l'ablatif, est possible, quoique rare [11] ; signifiant d'un point de départ, d'une origine, cette structure syntaxique confère à la cible de la perception, d'une manière explicitement et fortement marquée, un rôle volontaire et actif que le verbe seul ne saurait suggérer. Rappelons enfin, pour clore cette description notionnelle, que la construction passive permet de limiter l'expression à la mention de deux notions (l'existence d'une impression et sa source) et d'éloigner, voire d'éliminer la cible visée. Toutefois, par-delà les particularités que nous venons de mettre en lumière, il n'en reste pas moins que *uideo*, verbe transitif, est doté d'un VRAI passif [12] qui fonctionne selon les modalités propres à cette voix et dont nous proposons l'illustration suivante :



3. *VIDEOR*, PASSIF DE *UIDEO*

En ce qui concerne le passif de *uideo*, on peut donc proposer comme signification de base, suffisamment ample et vague pour se prêter aux nombreux effets de sens recensés, tous induits par le contexte et les conditions d'énonciation, l'idée de « se laisser percevoir », « s'offrir à la conscience ». Et, dans ces conditions, rien n'oblige à poser l'existence d'une conscience précise, encore moins à postuler l'intervention délibérée d'un tiers. Enfin, la signification revêtue par la forme au passif « se laisser percevoir » est tout naturellement compatible, on l'a vu, avec un complément au datif. C'est donc à partir de cette signification, en fonction du contexte et des conditions

10. Voir SERBAT, *op. cit*. [n. 7], p. 436 et 571-573.

11. Voir infra exemple **(10)** *a nullo uidebatur.*

12. Une conception trop simpliste de la construction passive et des liens qu'elle entretient avec la construction active transitive correspondante a pu conduire d'aucuns à considérer *uideor* comme un « pseudo-passif ». Conception, à notre avis, dénuée de sens. Il est préférable de classer ces passifs dans la catégorie que FLOBERT, *op. cit.* [n. 2], p. 382-386, appelle « intrinsèque » qui regroupe des emplois où le procès ne se déploie que dans la notion qui remplit la fonction de sujet grammatical. Ce dernier peut aussi être l'auteur ou l'instigateur du procès qui se déroule en lui *ferri* /*se ferre* « se déplacer ». Nous avons identifié, pour notre part, des passifs à agent « indicible » qui expriment des processus spontanés : JOFFRE, *op. cit*. [n. 5], p. 109-115 : Liu. 2, 56, 4 : *Res tamen suo ipsa molimine grauis certaminibus in annum* ***extrahitur*** (« L'affaire, exigeant en elle-même des efforts, s'éternise une année durant, au milieu des controverses. »).

d'énonciation que le verbe peut revêtir un éventail d'effets de sens variés, sur lesquels se fondent les nombreuses entrées des dictionnaires et dont nous ne donnerons ici qu'un bref aperçu. Contrairement à ce que A. Orlandini [13] a tenté d'établir, il ne nous semble pas exact que la nature syntaxique de la séquence qui est associée au verbe (proposition infinitive, infinitif ou adjectif / participe en position de prédicat 2), la présence ou non d'un datif exercent un rôle déterminant dans la pleine signification de la forme verbale. Le contexte d'énonciation et la tonalité que le locuteur imprime à ses propos nous semblent être des facteurs autrement plus importants.

3.1. *La perception visuelle*

D'une manière encore plus tranchée qu'à l'actif, *uideor* n'est que rarement le signifiant d'une vision. Conformément à la signification de base que nous avons définie, il peut servir à exprimer une impression visuelle qui émane d'une source :

(7) Lucr. 2, 801. *Pluma columbarum quo pacto in sole uidetur.*
« C'est de cette manière que se laisse voir, au soleil, le plumage des colombes. »

Mais il est parfaitement possible que la mention d'une telle perception suggère l'existence de la conscience qui vient d'être frappée :

(8) Cic. *II Verr*. 4, 100. *Responderunt illae praetoris in eo loco esse uisos […].*
« Elles (les prêtresses) répondirent qu'on avait vu dans ce lieu des esclaves du préteur… »

(9) Ov. *Me*t. 4, 402-404. *Tecta repente quati pingesque ardere uidentur / Lampades […]*
« Soudain on vit la maison trembler et s'enflammer l'huile des torches. »

Enfin, et cela est rarissime, le verbe peut être complété par le complément d'agent du passif. La préposition *ab*, signifiant du point de départ, modifie le signifié de *uideor* en suggérant un mouvement inverse qui part, cette fois, de la conscience réceptive ; mise en valeur dans le syntagme circonstant, cette dernière est présentée comme partie prenante dans le processus de perception visuelle :

13. A. Orlandini, « 1, 2, 3 *uideor* : analyse d'un prédicat polysémique », dans Fr. Herbelein et A. Baumesberger (edd.), *Akten des VIII. Internationalen Kolloquiums zur Lateinischen Linguistik*, Heidelberg, Winter, 1996, p. 415-427. Cet auteur a identifié pour *uideor* trois sortes de signification : *uideor* 1 avec le sens de « être vu », « se manifester à l'esprit » ; *uideor* 2, en construction impersonnelle, accompagné d'une proposition subordonnée (infinitive ou conjonctive) qui exprime une modalité objective, épistémique ou déontique au sens de « il semble bon » ; *uideor* 3 en construction personnelle, complété par un infinitif complément, qui traduit un jugement subjectif et correspond à l'assertion d'une proposition non factuelle, virtuelle, de type « x semble être, faire… ». Notre corpus nous fournit des emplois qui relèvent de *uideor* 1, catégorie traitée succinctement dans cet article.

(10) Cic. *off*. 3, 38. *Cum palam eius anuli ad palmam conuerterat,* ***a nullo*** *uidebatur*.
« Quand, en public, il avait tourné le chaton de l'anneau vers la paume, il n'était vu de personne. »

3.2. *La perception intellectuelle et la question de la fonction modalisante de* uideor.

Dans la majorité des emplois, l'impression produite est totalement abstraite et purement intellectuelle. Mais contrairement à ce que semble dire A. Orlandini [14] les constructions où le verbe revêt cette signification très abstraite ne correspondent pas systématiquement à une atténuation de l'expression ; l'utilisation modalisante de *uideor* qui signalerait la subjectivité de l'opinion est loin d'être aussi fréquente qu'on aurait pu le penser. Comme on le verra à travers l'analyse de bien des clausules, au passif, le verbe exprime simplement une impression dont l'esprit ne peut que constater l'existence, sans éprouver de réserve. On se limitera ici à deux exemples :

(11) Cic. *Mil*. 97. *Hanc denique esse cuius gradibus etiam in caelum homines uiderentur ascendere.*
« Enfin c'est elle <cette gloire>, c'est sur ses marches que l'on voit aussi les hommes s'élever jusqu'au ciel. »

Il s'agit de paroles que Cicéron prête à son client Milon, au sujet de la gloire, seule capable de conférer l'immortalité. Dans une envolée lyrique exaltée, l'orateur élabore une image spectaculaire, celle des grands hommes en train de s'élever jusqu'au ciel en gravissant les marches que leur offre la gloire. La tonalité de l'ensemble du passage ne laisse place ici à aucun recul, aucune nuance, l'auditoire ne peut que recevoir et accepter cette vision. De même, à partir du moment où ils acceptent sans réserve de pénétrer dans l'univers fictif d'une *fabula*, les spectateurs, abandonnant esprit critique et sens logique, sont totalement réceptifs à tous les jeux, toutes les extravagances des personnages qui évoluent sous leurs yeux :

(12) Cic. *Lael*. 98. *Nec parasitorum in comoediis adsentatio faceta nobis uideretur nisi essent milites gloriosi.*
« Et dans les comédies, les flatteries des parasites ne nous apparaîtraient pas pleines d'esprit s'il n'y avait pas les soldats fanfarons. »

Le contexte au sens le plus large (situation concrète où se trouvent les participants au dialogue, degré de connaissance de la réalité extra-linguistique), la tonalité de l'ensemble des paroles (avec ou non prise en compte implicite d'un possible avis contraire d'autrui) peuvent au contraire orienter l'interprétation et inviter à voir dans *uideor* un procédé pour nuancer un propos :

14. Orlandini, *art. cit*. [n. 13].

(13) Cic. *Lael*. 86. *Cetera quae* ***quibusdam*** *admirabilia uidentur.*
« Tout le reste qui paraît admirable à certains. »

(14) Plt. *Men.*1074. *Delirare* ***mihi*** *uidere.*
« Tu me sembles délirer / J'ai l'impression que tu délires ». cf. la traduction de A. Ernout (« CUF ») « tu es fou, ça m'en a tout l'air. »

(15) Cic. *Lael*. 9. *Sed ut* ***mihi*** *uideris, non recte iudicas de Catone.*
« Mais, à ce que je crois (= d'après l'impression que tu me donnes), tu ne portes pas sur Caton un jugement juste. »

(16) Cic. *Lael*. 47. *Solem enim e mundo tollere uidentur qui amicitiam e uita tollunt.*
« En effet, on dirait (= ils donnent l'impression d'enlever) qu'ils enlèvent au monde le soleil, ceux qui suppriment l'amitié de la vie. »

On soulignera pour commencer que la construction avec attribut du sujet (ou prédication 2), qu'il s'agisse d'un adjectif ou participe, d'un infinitif, n'exerce aucune influence sur la signification précise que revêt la structure. Chez Ovide (voir notre exemple **(9)** : *Met*. 4, 402-404), l'emploi des infinitifs n'interdit pas à la construction de décrire un désastre [15] dont le lecteur, à la suite du narrateur, devient le témoin oculaire. S'il n'est pas illégitime de considérer que, dans les emplois illustrés par les exemples précédents, *uideor* fonctionne comme un modalisateur, qu'il atténue l'assertion, il convient de n'y voir qu'un effet de sens auquel le datif n'est pas étranger, sans toutefois jouer systématiquement un rôle déterminant. Par sa mention, ce cas canalise la portée de l'impression, il la limite, lui fait perdre son universalité, puisqu'il la circonscrit à des consciences nettement identifiées. Devenue subjective, l'assertion perd alors de son poids, voire de sa véracité [16]. La présence de la conscience visée peut être implicite comme dans cet exemple de Sénèque où le *tibi* est suggéré par l'accusatif *te* complément d'*exhorter* :

(17) Sen, *epist*. 24, 9. *[…] ut aduersus id quod maxime terribile uidetur exhorter.*
« […] pour que je te donne du courage face à ce qui te semble être le plus terrifiant. »

Mais l'exemple **(16)** (*Lael*. 47) contredit le principe qui fait dépendre automatiquement l'effet de sens « modalisateur » de la mention au datif de la conscience visée. Dans cet exemple, outre la connaissance que les co-énonciateurs possèdent du monde, leur capacité à distinguer le concret de l'abstrait, le possible de l'impossible, le facteur qui conduit à percevoir dans la formulation une modalité qui exprime l'irréel, c'est la métaphore elle-même, qui met sur le même plan deux concepts antinomiques, l'abstrait et le

15. Dionysos châtie les filles de Minyas, hostiles à son culte, en détruisant leur maison et en les transformant en chauves-souris.

16. Le pronom au datif peut être un réfléchi. L'impression produite ne sort pas de la sphère du sujet : Cic. *Lael*. 24. *Hactenus mihi uideor de amicitia quid sentirem potuisse dicere*. « Voilà, je crois avoir pu dire tout ce que je pensais au sujet de l'amitié. »

concret, l'amitié et les éléments du monde. Qui plus est, le monde évoqué est impossible. En utilisant *uidentur*, le locuteur assume clairement la création de cette image parfaitement fictive. Il en va de même dans l'exemple suivant **(18)** où l'assertion énoncée vise la totalité des esprits. Mais il est indéniable que la formulation est nuancée, que le locuteur, loin d'être péremptoire, soumet plus modestement à son auditoire une interprétation possible des événements :

(18) Cic. *Mil*. 86. *[...] taeterrimam mortem obiret ut non absolutus iudicio illo nefario uideretur sed ad hanc insignem poenan reseruatus*.
« […] il trouva la mort la plus abominable de telle sorte qu'on pourrait croire que le jugement qui l'avait acquitté de cet autre crime impie, l'avait réservé pour le châtiment insigne qu'il vient de subir. »

Le propos relève du religieux. Pour Cicéron, ce n'est pas un hasard si Clodius a été tué par Milon devant le sanctuaire de la *Bona Dea*, divinité dont il avait été accusé d'avoir profané le culte. L'orateur confère du sens à l'acquittement qui suivit ce scandale et qu'il avait jugé inique sur le moment : le destin a permis à Clodius de continuer à mener sa vie de citoyen afin qu'il soit assassiné, châtiment à la mesure de ses crimes. Pure interprétation de la destinée humaine et des volontés divines que rien ni personne ne peut ni confirmer ni infirmer.

À l'opposé, la présence, même implicite, de la conscience visée ne constitue pas un critère déterminant pour trancher, dans l'exemple suivant, entre certitude et pensée nuancée :

(19) Cic. *Lael*. 4. *Nulla uidebatur aptior persona quae [...].*
« Aucun personnage ne <me> semblait / m'apparaissait (?) plus apte à […]. »

Ultime preuve que, par essence, *uideor* est apte, selon le contexte, aussi bien à nuancer une formulation qu'à la présenter comme incontestable. Entre ces deux pôles, toutes les nuances, tous les degrés sont possibles.

3.3. *Le marqueur du songe*

C'est tout naturellement que le signifié : /impression qui s'offre à une conscience/ permet également au verbe d'être employé dans le récit des songes dont il constitue en quelque sorte le marqueur :

(20) Pl. *Merc*. 229. *Mercari uisus* ***mihi*** *sum formosam capram.*
« J'ai rêvé / il m'a semblé que j'achetais (je me suis vu acheter) une chèvre superbe. »

(21) Verg. *Aen*. 3, 148-150. *Phrygii Penates* […] / *uisi ante oculos astare iacentis* […] / *in somnis.*
« Il <me> sembla, tandis que je me laissais aller au sommeil, que les Pénates phrygiens se présentaient à <ma> vue. »

(22) Verg. *Aen*. 2, 270-271. *In somnis ecce ante oculos maestissimus Hector*
uisus adesse ***mihi*** *largosque effundere fletus*
[…]
« Voici qu'apparut dans mon sommeil Hector, près de moi, sous mes yeux, profondément accablé et versant des torrents de larmes […]. »

Mais qu'est-ce qu'un rêve, si ce n'est une image venue de l'extérieur, peut-être envoyée et inspirée par une divinité et qui s'impose à une conscience bien précise ? Et l'on comprend qu'une telle impression suscite chez celui qui la reçoit doute, interrogations, et difficultés à trouver les formulations justes pour la dire [17], même si parfois elle est considérée comme incontestable.

3.4. *La décision assumée*

Mais à l'opposé des effets de sens que nous venons de voir, le même *uideor* est utilisé pour signifier la conviction lors d'une prise de décision. La plupart du temps, la construction est impersonnelle, soit seule, soit accompagnée d'un infinitif, soit, plus rarement d'une subordonnée [18] ; l'expression relève souvent du domaine politique ou juridique [19] :

(23) Cic. *dom*. 105. *si* ***uobis*** *uidetur, quod est bonorum pontificum, monete eum modum quemdam esse religionis*.
« si vous le jugez bon, ce qui est le propre d'honnêtes pontifes, faites-lui remarquer qu'en matière de religion, il existe une limite. »

(24) Cic. *Verr*. 5, 160. *ut ipse in eum statueret quod uiderertur*.
« pour qu'il décidât lui-même contre cet homme ce qui <lui> semblerait bon. »

(25) Cic. *C.M.* 1. *uisum est* ***mihi*** *de senectute aliquid ad te scribere.*
« J'ai pris la décision de t'écrire un ouvrage qui traite de la vieillesse. »

La construction personnelle (où *uideor* est mis en relation avec un sujet grammatical) est également attestée :

(26) Sall. *J.* 94, 1. *Sed ubi ex praecepto tempus uisum […] ad locum pergit*.
« Mais lorsque, selon les recommandations, le moment apparut propice, il se rend sur place. »

Pour rendre compte de ces derniers effets de sens, il convient de partir du signifié de base /impression qui s'impose à une conscience/. Il est ici mis en

17. Pour une analyse plus précise de cet exemple, voir M.-D. Joffre, « Les fondements morphosyntaxiques de l'ambiguïté : l'emploi de *uideor*, Virgile *Énéide* II et III », dans Fr. Biville et L. Basset (dir.), *Les Jeux et les Ruses de l'ambiguïté volontaire dans les textes grecs et latins*, Lyon, M.O.M., 2004, p. 91-100.

18. Voir Orlandini, *art. cit.* [n. 13]. On voit ici que les constructions dans lesquelles cet effet de sens est perceptible sont bien plus variées que cet auteur ne le dit.

19. Cette utilisation correspond à l'emploi de la forme impersonnelle du grec ancien, δοκεῖ qui présente la même oscillation entre « sembler, donner l'impression » et « sembler bon ».

avant dans toute sa simplicité et il aboutit à l'idée d'une évidence à laquelle on ne peut que se soumettre. Dans un contexte juridique ou politique, présenter une décision comme une évidence conduit à sous-entendre qu'elle a été motivée par une réflexion, des controverses et des débats d'une profondeur telle qu'il est devenu impossible de s'y opposer. Et la haute qualité de la délibération peut même aller jusqu'à présenter la décision elle-même comme d'essence divine.

3.5. *Synthèse*

Le verbe *uideor* oscille donc entre l'expression de la certitude éprouvée par une conscience qui s'incline devant une évidence éclatante et celle d'une assertion tout en nuances. Des deux côtés, on a affaire à des effets de sens dépendant du contexte. On soulignera à ce sujet que ni le datif cible d'une visée, ni la construction syntaxique de la structure dans laquelle la forme apparaît ne constituent des facteurs déterminants pour l'interprétation. Ces effets de sens sont induits par le contexte, dans son acception la plus large, en premier lieu la tonalité du propos : solennité et caractère vénérable, donc infaillible d'une assemblée, d'un jury, ou, au contraire urbanité d'un dialogue mené par des acteurs empreints de modestie et de doute, respectueux des opinions d'autrui et ouverts au débat et à la controverse. Il va de soi que les locuteurs ont toute latitude pour jouer avec ces différents états d'esprit, les détourner, les contrefaire. L'influence prépondérante du contexte explique les difficultés que peut rencontrer le traducteur devant une telle forme verbale. Et cette oscillation entre une impression qui peut être fallacieuse donc soumise à discussion, parce que subjective, et une évidence qui éclate au grand jour, se retrouve bien évidemment dans les emplois relevés dans les clausules.

4. Les clausules de type *esse uideatur*

Cette séquence, composée d'un péon 1er et d'un trochée (–UUU + – –) est devenue l'emblème de ce type de fin de période rythmée. Il existe d'autres combinaisons, notamment lorsque le verbe est à l'imparfait du subjonctif : crétique + spondée : –U– + – – (exemple 34 : *proficisci uiderentur* ; voir aussi les exemples **(40)** et **(43)**) ; péon4 + crétique : –UUU + –U– (exemple 39 : *auxisse uideamini*). La séquence *esse uideatur* est de loin la plus fréquente et elle a suscité les railleries, peut-être du vivant de Cicéron, au moins à l'époque impériale, comme l'atteste le trait d'Aper dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite :

> **(27)** Tac. *Dial*. 23, 1 *Nolo inridere « rotam Fortunae » et « ius uerrinum » et illud tertio quoque sensu in omnibus orationibus pro sententia positum « esse uideatur ».*
> « Je ne veux pas tourner en dérision la "roue de la Fortune", le "jus de verrat" et le groupe de mots qui, dans chaque discours, revient toutes les trois phrases en guise de trait, *esse uideatur*. »

Travers dont l'orateur s'est peut-être gardé au fil des années, puisque la majorité des exemples que nous avons relevés sont attestés dans les discours des premiers temps de sa carrière politique. Nous ne prétendons cependant pas à l'exhaustivité de nos dépouillements.

Mon expérience d'enseignante m'a fait prendre conscience que ces clausules étaient très souvent délicates à interpréter, justifier et traduire et qu'il fallait se garder de voir trop facilement dans le verbe un modalisateur chargé de nuancer la pensée. Bien des traductions de la « CUF » ne me satisfaisaient pas et préférant la prudence de quelques traducteurs qui se résolvaient à omettre le verbe, j'en étais arrivée à la conclusion que ces clausules étaient quasiment vides d'information, et que, telles certaines mélodies de chansons qui se poursuivent alors que les paroles se sont tues, elles prolongeaient la musique de la période oratoire pour en constituer le point d'orgue. Cette perplexité devant ce souci purement esthétique avait déjà été manifestée par Nougaret qui déplorait chez Cicéron son penchant pour un certain foisonnement stérile : « Plus d'une fois c'est aux dépens de la sobriété que l'harmonie est obtenue » [20]. À titre d'exemple, on citera des passages où le traducteur de la « CUF » a opté, très légitimement, pour l'abstention :

(28) Cic. *II Verr*. 4, 124. *ut quae olim ad ornandum templum erant maxume, nunc tantum ad claudendum factae esse uideantur.*
« de telle sorte que (ces portes) qui autrefois servaient surtout à décorer le temple, n'ont pour fonction, que de le fermer. » (G. Rabaud, « CUF »).

(29) Cic. *Sest*. 5. *contendamque ut in hac confusa atque universa defensione nihil a me quod ad uestram quaestionem, nihil quod ad reum, nihil quod ad rem publicam pertineat praetermissum esse uideatur*.
« et je m'efforcerai dans cette intervention de synthèse générale de ne rien omettre de ce qui intéresse votre instance, ou le prévenu, ou l'intérêt public. » (J. Cousin, « CUF »).

(30) Cic. *Cat*. 4, 5. *ut ei qui in custodiam nominatim dati sunt,* ***sine ulla dubitatione*** *a uobis damnati esse uideantur.*
« de telle sorte que les accusés que vous avez mis nommément sous bonne garde sont, à n'en pas douter, des condamnés pour vous. » (E. Bailly, « CUF »).

(31) Cic. *II Verr*. 4, 125. *Nam Sappho quae sublata de prytanio est, dat tibi iustam excusationem, prope ut concedendum atque ignoscendum esse uideatur*
« Car la Sappho qui a été enlevée du Prytanée, te fournit une excuse valable de telle sorte qu'on est pratiquement devant la nécessité de te passer et pardonner le rapt. » (G. Rabaud, « CUF »).

20. L. Nougaret, *Traité de métrique latine*, Paris, Klincksieck, 1956[4] [1948[1]], cite comme exemple : *rem publicam peruentam putetis*, là où le simple *res publica peruenta sit* aurait suffi.

L'objectif de notre réflexion est de proposer une analyse qui justifie l'emploi du verbe et permette au traducteur de trouver des procédés pour le rendre de la manière la plus adéquate possible.

Il existe bien évidemment des clausules où *uideor* fonctionne comme un modalisateur :

(32) Cic. *II Verr*. 4, 111. *Etenim urbs illa non urbs uidetur, sed fanum Cereris esse. Habitare apud sese Cererem Hennenses* ***arbitrantur****, ut mihi non ciues illius ciuitatis, sed omnes sacerdotes, omnes accolae atque antistites Cereris esse uideantur.*
« Et en effet cette ville semble être non pas une ville, mais le sanctuaire de Cérès. Les habitants d'Henna croient en conscience que Cérès habite chez eux, si bien qu'ils me semblent être non pas des citoyens de cette cité, mais tous des prêtres, tous des voisins et des desservants de Cérès. » (G. Rabaud, « CUF »).

L'expression est ici fort redondante puisque le verbe est employé deux fois. Dans la première phrase, la signification du verbe est sans ambiguïté : il traduit une impression subjective, incontestablement éloignée de la réalité et dont l'orateur fait simplement part à l'auditoire. La reprise dans la clausule, annoncée par *arbitrantur* et renforcée par la mention du datif, ne fait que réitérer l'idée d'une opinion personnelle que l'orateur pense conforme à celle des habitants de la ville.

Il en va de même pour le développement qui clôt le récit du vol de la Cérès d'Henna et où, à deux reprises, *uideor* fonctionne comme un modalisateur :

(33) Cic. *II Verr*. 4, 107. *Multis saepe in difficillimis rebus praesens auxilium eius oblatum est ut haec insula non solum diligi, sed etiam incoli custodirique uideatur*.
« Souvent, en mainte conjoncture très difficile <Cérès> a porté un favorable appui si bien qu'on a l'impression que non seulement elle chérit cette île, mais aussi qu'elle l'habite et la protège. »

(34) Cic. *II Verr*. 4, 108. *Tanta erat enim auctoritas et uetustas illius religionis ut, cum illuc irent, non ad aedem Cereris, sed ad ipsam Cererem proficisci uiderentur.*
« Car tels étaient le prestige et l'ancienneté de ce sanctuaire que ceux qui s'y rendaient donnaient l'impression / croyaient (?) que ce n'était pas au temple de Cérès qu'ils allaient, mais auprès de Cérès en personne. »

Alors que dans le premier exemple l'impression est éprouvée par des observateurs extérieurs, au premier rang desquels se trouve l'orateur, dans le suivant plane une ambiguïté : qui est le destinataire ? Cicéron, observateur et porte-parole ou les pèlerins qui affluent à Henna et auxquels renverrait un possible réfléchi *sibi* ? Et s'il s'agissait des deux ? Mais alors que le latin peut laisser planer le flou, le français doit malheureusement trancher.

Mais bon nombre d'exemples attestent un verbe qui ne peut être interprété que comme le marqueur d'une évidence à laquelle il est impossible de se dérober. Dans les deux exemples qui vont suivre, cette idée est d'abord

clairement affirmée par l'utilisation préalable de *uideo* à l'actif ou d'un circonstant comme *sine ulla dubitatione* :

(35) Cic. *Cael*. 56. *et uos non* ***uidetis*** *fingi sceleris maximi crimen, ut alterius sceleris suscipiendi fuisse causa uideatur ?*
« et vous, vous ne voyez pas qu'a été forgée l'inculpation d'un crime gravissime, pour en faire le motif, c'est clair, de la tentative du second ? ».

(36) Cic. *Cat*. 4, 5. *ut ei qui in custodiam nominatim dati sunt,* ***sine ulla dubitatione*** *a uobis damnati esse uideantur.*
« de telle sorte que les accusés que vous avez mis nommément sous bonne garde sont, à n'en pas douter, des condamnés pour vous. » (E. Bailly, « CUF »).

On pourrait ajouter « et cela est évident », pour transposer plus nettement la formulation incontestablement très redondante.

Ailleurs l'orateur peut s'amuser à tirer parti d'antithèses plus que marquées comme ci-dessous :

(37) Cic. *II Verr*. 2, 6, 122. *nemo laborat ut* ***obscura*** *sua cupiditas esse uideatur*.
« aucun, vous le voyez bien, ne se met en peine de voiler sa cupidité. » (H. de La Ville de Mirmont, « CUF »).

Dans les exemples qui suivent, toute autre traduction que celle par l'évidence relèverait du faux sens. L'interprétation est guidée par le contexte et le savoir commun à l'orateur, à son public et au lecteur moderne (notamment la connaissance des événements et des personnages auxquels il est fait allusion). Le traducteur peut donc, de manière très légitime, recourir à toutes les sortes de procédés pour signifier cette idée :

(**38)** Cic. *Phil*. 3, 13. *Tantus autem est consensus municipiorum prouinciae Galliae ut omnes ad auctoritatem huius ordinis maiestatemque populi Romani defendendam conspirasse uideantur.*
« L'entente des municipes de la province de Gaule est telle que tous, **c'est clair**, se sont unis pour défendre l'autorité de cet ordre et la majesté du peuple romain. »

(39) Cic. *Quir*. 6. *Tanta animorum declarata est uoluntas ut non solum calamitatem detraxisse, sed etiam dignitatem auxisse uideamini.*
« Vous avez manifesté une telle bienveillance que, **c'est incontestable**, vous avez non seulement effacé mon infortune, mais encore accru ma dignité. »

(40) Cic. *Sen*. 20. *Cuius ego clientibus, libertis, familia, copiis, litteris ita sum sustentatus ut meae calamitatis non adiutor solum, uerum etiam socius uideretur*.
« Clients, affranchis, esclaves, argent, lettres, <M. Crispius> a tout employé pour me soutenir ; de telle sorte qu'**incontestablement** il a été non seulement l'appui mais encore le compagnon de mon infortune. »

(41) Cic. *II Verr*. 4, 106. *[…] tum ipsis Siculis ita persuasum est ut in animis eorum insitum atque innatum esse uideatur*.
« De leur côté les Siciliens eux-mêmes en sont si bien persuadés **qu'il est évident** que cette idée est ancrée et innée dans leurs cœurs. »

(42) Cic. *Cat*. 3, 28. *[…] curemque ut ea uirtute non casu gesta esse uideantur.*
« […] m'efforcer de **prouver** que <ces résultats> ont été l'œuvre de ma volonté et non pas celle du hasard. » (E. Bailly, « CUF »).
« Prouver » qui peut être associé à l'idée de « mettre en lumière » transpose avec justesse *uideantur*.

(43) Cic. *Cael*. 69. *quod profecto numquam hominum sermo atque opinio comprobasset, nisi omnia quae cum turpitudine aliqua dicerentur, in istam quadrare apte uiderentur*.
« au reste, cela va de soi <cette accusation rocambolesque> n'aurait jamais trouvé créance dans les conversations ni dans l'opinion si tout ce qu'on disait de quelque peu scandaleux n'avait pas, **de manière incontestable**, cadré parfaitement avec cette fameuse <Clodia>. »

(44) Cic. *Arch*. 31. *Sic <Archiam> in uestram accipiatis fidem ut humanitate uestra leuatus potius quam acerbitate uiolatus esse uideatur.*
« Ainsi prenez Archias sous votre protection pour qu'il apparaisse **clairement** qu'il a été soutenu par votre bienveillance plutôt qu'accablé par votre intransigeance. »

(45) Cic. *Verr*. *prim*. 12. *ut uix autem […] per multos annos innocentesque praetores aliqua ex parte recreari aliquando posse uideatur*.
« de telle sorte qu'**il apparaît clairement** que ce n'est qu'au fil de nombreuses années, sous la gestion de préteurs intègres, que <la Sicile> pourra, avec difficulté, un jour, petit à petit se relever. »

(46) Cic. *Cael*. 42. *[…] ut ea quae ratione antea non perspexerat, satietate abiecisse, experiendo contempsisse uideatur.*
« pour que ces plaisirs, qu'auparavant elle n'avait pas évalués à l'aune de la raison, la jeunesse **montre** qu'écœurée, elle les a maintenant abandonnés et méprisés, elle qui en a fait l'expérience. »

Ces évidences ainsi martelées relèvent toutes, soit d'une expérience vécue [21] par l'orateur et que personne ne peut lui contester (loyauté et fermeté des municipes de la Gaule Cisalpine, déterminés à contrer les ambitions d'Antoine sous l'autorité de D. Brutus, soutien des citoyens, d'amis lors de son exil), soit d'une conviction bien ancrée en lui et dont il cherche à persuader l'auditoire (efficacité de son action lors de la conjuration de Catilina, débauche et malhonnêteté de Clodia impliquée dans l'accusation qui vise Caelius, humanité et gratitude du peuple romain à l'égard d'Archias, délabrement de la Sicile après la préture de Verrès, moralité de Caelius dès lors

21. Du moins présentée comme telle.

qu'il est devenu adulte). Elles ont d'autant plus de poids qu'elles sont formulées en fin de période, dans une séquence rythmée. Il est à noter que, dans la plupart des cas, la phrase se termine par une subordonnée au subjonctif introduite par *ut* qui se laisse généralement interpréter comme une consécutive, et qui, soulignant la logique sans faille de la démonstration, rend irréfutable l'ultime assertion. Le verbe fonctionne comme un point d'orgue et frappe avec force l'esprit des auditeurs. L'absence quasi systématique d'un datif qui réduirait le champ d'application de l'impression signifiée et de la certitude qu'elle entraîne contribue à conférer à l'assertion une portée universelle, rendant difficile la contestation. Tout concourt donc à charpenter la démonstration et emporter l'adhésion de l'auditoire.

Les extraits de discours que nous venons d'examiner offrent des exemples où le rôle syntaxique du verbe ne suscite ni hésitation ni interrogation : il établit un lien entre le sujet grammatical et un prédicat second, infinitif ou participe / adjectif ; du point de vue notionnel, l'information livrée par le prédicat second est alors frappée d'une évidence à laquelle personne ne peut échapper. Mais il est des cas où l'impact sémantique de *uideor* est beaucoup plus diffus et donne l'impression d'exercer une influence bien au-delà du seul syntagme verbal. C'est la raison pour laquelle certains traducteurs ont préféré s'abstenir, comme l'attestent les exemples cités plus haut (28, 30 et 31). Il nous semble que la même réserve serait de mise pour les exemples qui suivent :

(47) Cic. *II Verr*. 1, 56. *Ita enim tum aequaliter omnes erant eius modi ut haec laus eximiae uirtutis et innocentiae non solum hominum uerum etiam temporum esse uideatur*.
« En effet, cette manière de se comporter était, à cette époque-là, si également partagée par tous que cette réputation de vertu et d'intégrité éminentes ne portait pas seulement sur les hommes mais sur leur époque. »

(48) Cic. *II Verr*. 4, 98. *Existimabat ea non ad hominum luxuriem, sed ad ornatum fanorum atque oppidorum esse facta ut posteris nostris monumenta religiosa esse uideantur.*
« <Scipion> pensait que <ces vases de Corinthe> avaient été fabriqués non pour le luxe des hommes, mais pour l'ornement des temples et des villes, afin que pour nos descendants, ils soient des souvenirs empreints de religiosité. »

On associera à cet exemple l'exemple **(28)** (*II Verr*. 4, 124) de contenu notionnel semblable, dans lequel le traducteur de la « CUF » n'a pas tenu compte du verbe de la clausule. Toutefois, la présence de *uideor* répond toujours chez l'orateur à un souci d'ordre pragmatique, le souci de convaincre et de couper court à toute contestation. Pour ce faire, il est impératif pour lui de rendre les faits évidents. C'est ainsi que s'explique l'emploi qui suit :

(49) Cic. *dom*. 36. *nequi dolus adhibeatur ut haec* ***simulata*** *adeptio fili quam maxime* ***ueritatem*** *illam suscipiendorum liberorum* ***imitata*** *esse uideatur*.
« ne pas employer de ruse pour que cette arrivée simulée d'un fils dans la famille se rapproche le plus possible, et **en toute clarté**, de la filiation naturelle. »

Il ne semble pas douteux que l'orateur ait pris plaisir ici à jouer sur l'antinomie entre *ueritas* et les participes *simulata* et *imitata*. L'adoption est une faible compensation pour répondre aux défaillances de la nature, mais les règles d'accueil du nouvel enfant ne doivent pas être fondamentalement différentes de celles qui président à la reconnaissance par le *paterfamilias* d'un enfant né par filiation naturelle. Ce rappel de la rigueur de la procédure est un trait décoché contre Clodius qui, faisant fi des lois de la nature, a réussi à se faire adopter par un plébéien plus jeune que lui. Cette adoption n'est qu'un subterfuge (*dolus*) pour satisfaire des visées politiques. On est peut-être alors autorisé à voir dans *uideatur* le contrepoids de cette manœuvre quelque peu obscure : contrairement aux manigances de Clodius, l'établissement de nouveaux liens de parenté entre deux individus doit s'accomplir en toute lumière.

On voit donc que même si, par souci d'élégance et de fluidité il est raisonnable de renoncer à traduire le verbe, il n'en reste pas moins qu'il est légitime de prendre en compte sa présence sans se borner à ne voir qu'un ornement purement rhétorique. L'impact notionnel de *uideor* porte sur toute la phrase, l'inondant d'une évidence à laquelle personne ne peut échapper. La fin de la phrase est alors oralement ponctuée par une forme qui, résonnant en écho, martèle la certitude de l'orateur pour mieux en en imprégner l'auditoire. Ne pourrait-on pas clore la période en français par une formulation comme « c'est évident », « c'est clair » ? Des expressions comme, « C'est clair / vu / compris ? », « Est-ce clair / vu / compris ? », « Vu ? Compris ? » ne réussiraient-elles pas à souligner la certitude persuasive du locuteur ? Peut-on aller jusqu'à un rapprochement avec l'emploi conclusif de *voilà* en français [22] qui permet, dans certains cas, de clore le débat et de couper court à toute discussion ?

Dans d'autres emplois, on peut penser que l'évidence incontestable concerne de manière plus précise un élément de la phrase qui, contrairement à ce qui se passe dans les exemples précédemment analysés, n'est pas constitutif du prédicat verbal. C'est le cas tout d'abord de l'exemple **(29)** où le traducteur de la « CUF », J. Cousin, avait préféré ne pas prendre en compte le verbe :

> **(29)** Cic. *Sest*. 5. *Contendamque ut in hac confusa atque universa defensione nihil a me quod ad uestram quaestionem, nihil quod ad reum, nihil quod ad rem publicam pertineat praetermissum esse uideatur*.
> « Et je m'efforcerai dans cette intervention de synthèse générale de ne rien omettre de ce qui intéresse votre instance, ou le prévenu, ou l'intérêt public. ».
>
> Ce que l'orateur cherche à mettre en évidence, ce sont ses efforts : *contendam*. On suggérera une formule de clôture comme : « et vous en serez / soyez-en les témoins. »

22. Par exemple : « … et s'il a été vaincu à Waterloo, c'est qu'il était plus qu'un homme, il pesait trop sur la terre, et la terre a bondi sous lui, voilà. » (Balzac, *Le Médecin de campagne*). On peut consulter : G. Col, C. Danino et S. Bikialo (edd.), *Polysémie, usages et fonctions de « voilà »*, Berlin, De Gruyter, 2020. J'ai contribué à cet ouvrage (p. 34-45), mais je crains que ma pensée n'y ait été déformée par les éditeurs.

(50) Cic. *Arch*. 18. *Quare suo iure noster ille Ennius sanctos appellat poetas, quod quasi deorum aliquo dono atque munere commendati nobis esse uideantur.*
« C'est pourquoi notre cher Ennius, à juste titre, qualifie de sacro-saints les poètes, parce qu'ils nous ont été confiés en quelque sorte par un don et une faveur des dieux. »

Cicéron tient à insister ici sur le caractère incontestable de la pensée d'Ennius résumée dans la subordonnée introduite par *quod*. On pourrait rendre *uideantur* par « de toute évidence / c'est certain, ils nous ont été confiés. ». La présence, en effet, de *suo iure* coupe déjà cours à toute velléité de doute ou de contestation. Mais on est en droit de se demander si le verbe de la clausule ne fait pas également écho à ce syntagme circonstant et, ce faisant, le met en évidence. L'effet de *uideantur* s'exerce sur des parties disjointes de la phrase et le meilleur moyen de faire percevoir cette subtile complexité ne serait-il pas de recourir à des formulations conclusives comme : « vous le savez bien ». Seule conviendrait, dans ce cas, une formule de conclusion pour l'ensemble de la période. Le même type de phénomène se retrouve dans un autre exemple :

(51) Cic. *prov*. 39. *Praestare hoc senator debeo, quantum possum, ne quis uir clarus aut potens huic ordini iure irasci posse uideatur*.
« Comme sénateur, autant que je le peux, je dois faire en sorte, qu'aucun homme éminent ou influent ne puisse, **de manière indubitablement légale**, s'en prendre à notre ordre. »

Dans ce discours au Sénat, Cicéron s'est résolu à prendre le parti de César et à plaider pour la prorogation de son commandement en Gaule. En se plaçant d'un point de vue purement juridique, il s'apprête à conclure en avançant un ultime argument, la protection du Sénat lui-même : car en votant une résolution qui casserait notamment un vote du peuple (la loi Vatinia, votée par les comices, avait accordé à César le proconsulat sur la Gaule Cisalpine) les Pères fourniraient à leurs adversaires, les *populares*, un motif légal pour les attaquer et les fragiliser. *Videatur* met en lumière l'adverbe *iure* pour attirer l'attention sur le danger qui naîtrait de ce paradoxe.

De même, l'indignation véhémente de l'avocat devant toutes les abominations accomplies par Verrès justifie la clausule dont le verbe ne fait qu'apporter du relief à deux structures circonstancielles qui accompagnent le procès, *me actore* et surtout *impune*, conjointement mentionnés et placés immédiatement avant la clausule :

(52) Cic. *II Verr*. 5, 179. *Potero silere, Hortensi, potero dissimulare, cum tantum res publica uolnus acceperit, ut expilata prouincia, uexati socii, di immortales spoliati, ciues Romani cruciati et necati* ***impune, me actore****, esse uideatur*.
« Pourrai-je me taire, Hortensius, pourrai-je rester sans réaction, moi, la partie civile, alors que la république a reçu un si grand coup : la province pillée, les alliés persécutés, les dieux immortels spoliés, les citoyens romains suppliciés et tués, et cela, de notoriété publique, en toute impunité ? ».

S'il est relativement aisé de trouver une formulation pour rendre l'impact que *uideatur* exerce sur *impune*, il est plus délicat de marquer en français la mise en lumière de l'ablatif absolu *me actore*. Le syntagme répond à *potero silere* et souligne une incohérence que refuse l'avocat. Représentant la partie civile, il a l'obligation de dénoncer les crimes de Verrès. On pourrait clore ainsi la période : « et tu vois bien / il est évident que pour moi, la partie civile, c'est impossible ».

En vertu du même mécanisme, *uideor* peut servir à intensifier des modalités explicitement signifiées dans le propos par des procédés morpho-syntaxiques attendus : nécessité impérieuse avec les adjectifs verbaux dans le premier exemple, subordonnées exclamatives indirectes, signe de l'indignation de l'avocat, dans le second :

> **(53)** Cic. *II Verr*. 4, 125. *Nam Sappho quae sublata de prytanio est, dat tibi iustam excusationem, prope ut* ***concedendum*** *atque* ***ignoscendum esse uideatur****.*
> « Car la Sappho qui a été enlevée du Prytanée, te fournit une excuse valable de telle sorte qu'on est pratiquement devant la nécessité de te passer et pardonner le rapt. »
> **(54)** Cic. *II Verr.* 5, 22. *coniecturam facere […] quod hoc genus praedandi, quam improbum, quam indignum quamque ad magnitudinem quaestus immensum infinitumque esse uideatur*.
> « se représenter de quelle nature de brigandage il s'agissait, combien il était acharné, indigne, démesuré et sans limite dans le seul but de se procurer des gains faramineux. »

Dans ces deux derniers exemples, le verbe pourrait être rendu par une incise du genre « cela saute aux yeux » ; on saisit mieux les modalités de l'incidence de la forme verbale qui explicite et illustre non plus une structure lexicale, mais le signifié d'une construction morpho-syntaxique.

* *
*

Le bref examen des significations de *uideo* et de son passif *uideor* nous a conduite à retenir comme signifié de base pour le passif celui d'une impression qui vient frapper une conscience pour s'imposer à elle. On a vu que les nombreux effets de sens habituellement recensés (impression subjective et sujette à discussion ou, au contraire, certitude qui ne se discute pas) partaient de ce signifié de base, mais étaient suggérés par le contexte.

Il est tout à fait remarquable que dans les clausules des discours de Cicéron, même si les autres effets de sens sont attestés, le verbe sert à exprimer une impression qui relève de l'évidence. En fonctionnant comme le point d'orgue de la période oratoire, le verbe devient alors un outil de persuasion en imposant à l'auditoire une évidence que nul ne peut contester. Et comme nous l'a judicieusement suggéré Bruno Poulle, la question est de savoir si, derrière une si forte conviction, ne se dissimuleraient pas les doutes et les interrogations intimes du grand orateur.